

---

### **Présentation de la direction**

L'inspection générale appuie la Direction générale et accompagne les directions dans l'identification et le traitement des risques avec comme objectif de sécuriser l'institution, les agents, les élus et les services rendus aux usagers. Le pôle accompagnement, maîtrise des risques anime le contrôle interne, la gestion des risques et le dispositif de conformité à la loi Sapin 2.

Direction / service et lieu d'affectation : Inspection générale – Pôle AMR

---

### **Missions confiées à l'apprenti·e**

Sous la responsabilité du maître d'apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'apprentissage, vous participerez aux missions suivantes :

- Réalisation des contrôles conformité,
- Accompagnement à la démarche de contrôle interne dans les services,
- Formalisation des procédures et processus,
- Participer à l'actualisation de la cartographie des risques au sein des directions,
- Participer à la démarche d'animation du dispositif anti-corruption.

---

### **Profil cherché :**

**Niveau d'étude :** Bac +4, +5

#### **Compétences techniques (2 à 3) :**

- Maîtriser la gestion des risques
- Maîtriser les techniques et les méthodes utilisés au contrôle interne
- Capacité d'analyse critique et de synthèse

---

### **Bon à savoir**

Le contrat d'apprentissage du secteur public est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans, sans limite d'âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.